

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT :

- 1- l'extrait K-BIS (Registre du commerce = patente) de la société débitrice (société qui vous doit de l'argent) à retirer à l'accueil du tribunal
- 2- copies de toutes les pièces justificatives

A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE PAPEETE

(CRÉANCIER)
Adresse ou siège social.....N°RC

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Qu'il est créancier de (Nom du débiteur ou société débitrice, sa forme) :

.....
(enseigne, s'il y a lieu.....

inscrit au registre de commerce de Papeete sous le n°.

Adresse ou siège social.....

De la somme de

correspondant à

ainsi qu'il appert des pièces jointes.

C'est pourquoi, il requiert qu'il vous plaise Monsieur le Président, conformément aux articles 694 et suivants du Code de Procédure Civile de la Polynésie Française,

Autoriser la notification au débiteur d'une injonction de payer ladite somme plus les intérêts de droit et les dépens afférents à la présente.

FAIT A PAPEETE, le

Signature :

ORDONNANCE N°

Nous,
Président du Tribunal Mixte de Commerce de Papeete,

Vu la requête qui précède, les articles 694 et suivants du Code de Procédure Civile de la Polynésie Française,

Enjoignons à

demeurant à

de payer à

la somme de

Et autorisons la notification au débiteur de ladite injonction de payer.

Fait en Notre Cabinet au Palais de Justice de Papeete, le

Le Président,